

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RHEOBYK-420  
UFI : AYQ3-405T-N00F-R0JT  
Code du produit : 000000000000129989

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif rhéologique

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360D: Peut nuire au fœtus.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire H335: Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- 872-50-4 N-méthyl-2-pyrrolidone

**Etiquetage supplémentaire**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution d'une urée modifiée

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 212-828-1 01-2119472430-46	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 %	>= 30 - < 50
chlorure de lithium	7447-41-8 231-212-3 01-2119560574-35	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 526 mg/kg	>= 1 - < 3
Pyrrolidinone, dimethyl-	60544-40-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

- appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut nuire au fœtus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Composés halogénés  
Oxydes de métaux  
Chlorure d'hydrogène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2009/161/EU
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 15 min	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		TWA	10 ppm 40 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		STEL	20 ppm 80 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14,4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	4,8 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

		peau	systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	3,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,5 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,85 mg/kg
	Utilisation par les consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	2,4 mg/kg
chlorure de lithium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	9,9 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	4,25 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,43 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systemiques	1,29 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,6 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce	0,25 mg/l
	Eau de mer	0,025 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,09 mg/kg
	Sédiment marin	0,109 mg/kg
	Sol	0,07 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Intermittent releases	5 mg/l
chlorure de lithium	Eau douce	2175 mg/l
	Sédiment d'eau douce	56,54 mg/kg
	Eau de mer	217 mg/l
	Sédiment marin	5,654 mg/kg
	Sol	10,44 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	1,402 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1

SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023

Date d'impression: 23.06.2026

---

Protection des mains	de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Matériel	: caoutchouc butyle
Délaï de rupture	: > 480 min
Épaisseur du gant	: 0,7 mm
Remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	
Conseils généraux	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: non significatif(ve)
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point/ intervalle de fusion	: < 0 °C Méthode: derived
Début d'ébullition	: 203,00 °C Méthode: derived
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 9,50 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,30 % (v)
Point d'éclair	: 95 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

	Méthode: 49 (Pensky-Martens)
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C Méthode: M0062 (Analytics Wesel)
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 5 (20 °C) Concentration: 10 % Méthode: Universal pH-value indicator
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 1 hPa (20,00 °C) Méthode: derived
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1,1200 g/cm <sup>3</sup> (20,00 °C) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	: Entretient la combustion
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1

SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023

Date d'impression: 23.06.2026

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.150 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: Pas d'information disponible.

##### **chlorure de lithium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 526 mg/kg  
BPL: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,57 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Produit:**

Remarques : Peut irriter la peau.  
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Composants:**

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : irritation légère  
BPL : oui

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation sévère des yeux  
BPL : non

##### **chlorure de lithium:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation sévère des yeux  
BPL : oui

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### Composants:

#### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.  
BPL : oui

#### **chlorure de lithium:**

Type de Test : Test de Buehler  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL : oui

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire au fœtus.

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Produit:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

Toxicité pour les : (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

algues/plantes aquatiques	Durée d'exposition: 72 h BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 12,5 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: semi-static test Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
<b>chlorure de lithium:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 158 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 249 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 63,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 400 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C  
BPL: Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### Composants:

#### **N-méthyl-2-pyrrolidone:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,46 (25 °C)  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: non

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Passager)	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3  Numéro sur la liste 30: N-méthyl-2-pyrrolidone  Numéro sur la liste 71: N-méthyl-2-pyrrolidone  Numéro sur la liste 72: N-méthyl-2-pyrrolidone  Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	N-méthyl-2-pyrrolidone
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	:	Non applicable

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H360D : Peut nuire au fœtus.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2004/37/EC : Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III  
2009/161/EU : Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme  
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps  
2009/161/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2009/161/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360D
STOT SE 3	H335

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

## Annexe: Scénarios d'exposition

### Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation ou reconditionnement; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de grands récipients; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Adjuvant de fabrication; Utilisations industrielles (SU3).
ES 4	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).
ES 5	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).
ES 6	Utilisation dans les agents de nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).
ES 7	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 1: Formulation ou reconditionnement; Utilisations industrielles (SU3).

#### 1.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges
<b>Titre succinct structuré</b>	: Formulation ou reconditionnement; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Formulation de préparations</b>	ERC2
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	PROC3
<b>CS 3</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	PROC3
<b>CS 4</b>	<b>Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</b>	PROC4
<b>CS 5</b>	<b>Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</b>	PROC5

#### 1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 7610000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 8.404.500 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Traitement des boues de SEEU	: Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 187,61
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 1.876,07

### 1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle
Vitesse de ventilation par heure	: 3

### 1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 100 hPa
Température	: 100 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

### 1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

### 1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Forme physique du produit : Liquide
Pression de vapeur : 100 hPa
Température : 100 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : 240 min
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

### 1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Station d'épuration des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,003

#### 1.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,143
par inhalation	systémique	Long-terme	8,674 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,602
par inhalation	Local	Long-terme	8,674 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,217

#### 1.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,137 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,029
par inhalation	systémique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

			worker v3)	
--	--	--	------------	--

### 1.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systémique	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,155

### 1.3.5. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,823 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,171
par inhalation	systémique	Long-terme	8,674 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,602
par inhalation	Local	Long-terme	14,457 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,361

## 1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir <http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 2: Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de grands récipients; Utilisations industrielles (SU3).

#### 2.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de grands récipients
<b>Titre succinct structuré</b>	: Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de grands récipients; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Formulation de préparations</b>	ERC2
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</b>	PROC8a
<b>CS 3</b>	<b>Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</b>	PROC8b
<b>CS 4</b>	<b>Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)</b>	PROC9
<b>CS 5</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	PROC15

#### 2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation de préparations (ERC2)

##### 2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

### 2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

### 2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Forme physique du produit : Liquide
Pression de vapeur : 0,32 hPa
Température : 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : 480 min
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### 2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

### 2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation de préparations (ERC2)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

#### 2.3.2. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Estimation de	RCR
-------------------	--------------------	------------	---------------	-----

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

		d'exposition	l'exposition	
dermale	systemique	Long-terme	1,37 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systemique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 2.3.3. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systemique	Long-terme	1,37 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systemique	Long-terme	6,20 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	6,20 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,155

### 2.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systemique	Long-terme	1,37 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systemique	Long-terme	6,20 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	6,20 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,155

### 2.3.5. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systemique	Long-terme	0,069 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,014
par inhalation	systemique	Long-terme	2,065 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,143
par inhalation	Local	Long-terme	2,065 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,051

### 2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir <http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 3: Adjuvant de fabrication; Utilisations industrielles (SU3).

#### 3.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Adjuvant de fabrication
<b>Titre succinct structuré</b>	: Adjuvant de fabrication; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</b>	<b>ERC4</b>
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</b>	<b>PROC1</b>
<b>CS 3</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</b>	<b>PROC2</b>
<b>CS 4</b>	<b>Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</b>	<b>PROC3</b>
<b>CS 5</b>	<b>Production chimique présentant des opportunités d'exposition</b>	<b>PROC4</b>

#### 3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 2001000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

### 3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

### 3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

### 3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Forme physique du produit : Liquide
Pression de vapeur : 0,32 hPa
Température : 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : 480 min
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

### 3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Forme physique du produit : Liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

### 3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

**3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Station d'épuration des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,267

**3.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable (PROC1)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,034 (ECETOC TRA worker v3)	0,007
par inhalation	systémique	Long-terme	0,041 (ECETOC TRA worker v3)	0,003
par inhalation	Local	Long-terme	0,041 (ECETOC	0,001

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

			TRA worker v3)	
--	--	--	----------------	--

### 3.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systémique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 3.3.4. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,143
par inhalation	systémique	Long-terme	8,674 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,602
par inhalation	Local	Long-terme	8,674 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,217

### 3.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systémique	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup>	0,155

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

---

			(ECETOC TRA worker v3)	
--	--	--	------------------------	--

### 3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir  
<http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 4: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).

#### 4.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Activités de laboratoire
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)</b>	ERC4
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	PROC15

#### 4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 1000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 250,1 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 20
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Distillation de solvant de processus usagé
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

### 4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 0,32 hPa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours par semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
------------------------	----------------------------	-----

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Microbes des usines de traitement des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,200
--	-----------------------------	-------

### 4.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,014
par inhalation	systémique	Long-terme	2,065 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,143
par inhalation	systémique	Long-terme	2,065 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,052

### 4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir <http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 5: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

#### 5.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	:	Utilisation dans les revêtements
<b>Titre succinct structuré</b>	:	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</b>	<b>ERC4</b>
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Pulvérisation dans des installations industrielles</b>	<b>PROC7</b>
<b>CS 3</b>	<b>Application au rouleau ou au pinceau</b>	<b>PROC10</b>
<b>CS 4</b>	<b>Traitement d'articles par trempage et versage</b>	<b>PROC13</b>

#### 5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 350000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 12.506,7 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 300
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Traitement des déchets	:	Distillation de solvant de processus usagé
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

### 5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

S'assurer que le sens du courant d'air est tel qu'il s'éloigne du travailleur.  
S'assurer que le sens de l'application est uniquement horizontal ou vers le bas.

### 5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Microbes des usines de traitement des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,093

#### 5.3.2. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	2,142 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,446
par inhalation	systémique	Long-terme	1 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,069
par inhalation	Local	Long-terme	1 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,025

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### 5.3.3. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systémique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 5.3.4. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	2,743 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,571
par inhalation	systémique	Long-terme	4,130 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	Local	Long-terme	4,130 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir <http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 6: Utilisation dans les agents de nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

#### 6.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Nettoyage
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation dans les agents de nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</b>	<b>ERC4</b>
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Pulvérisation dans des installations industrielles</b>	<b>PROC7</b>
<b>CS 3</b>	<b>Pulvérisation dans des installations industrielles</b>	<b>PROC7</b>
<b>CS 4</b>	<b>Application au rouleau ou au pinceau</b>	<b>PROC10</b>
<b>CS 5</b>	<b>Traitement d'articles par trempage et versage</b>	<b>PROC13</b>
<b>CS 6</b>	<b>Traitement d'articles par trempage et versage</b>	<b>PROC13</b>

#### 6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 1046000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 20.963.000 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 20
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
<b>Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)</b>	
Traitement des déchets	: Distillation de solvant de processus usagé
<b>Autres conditions affectant l'exposition environnementale</b>	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

### 6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas</b>
S'assurer que le sens de l'application est uniquement horizontal ou vers le bas. S'assurer que le sens du courant d'air est tel qu'il s'éloigne du travailleur.

### 6.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %
Forme physique du produit : Liquide
Pression de vapeur : 32 Pa
Température : 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>
Durée : 480 min
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 95 %
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle
<b>Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas</b>
S'assurer que le sens de l'application est uniquement horizontal ou vers le bas. S'assurer que le sens du courant d'air est tel qu'il s'éloigne du travailleur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### 6.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 6.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: 480 min

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Cutané - efficacité minimale de 90 %	
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Porter un équipement de protection respiratoire adapté.	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 6.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 20000 Pa
Température	: 140 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 240 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Ventilation par aspiration locale Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

### 6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles (ERC4)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Microbes des usines de traitement des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,002

#### 6.3.2. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	2,143 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,446
par inhalation	systémique	Long-terme	7,1 mg/m <sup>3</sup>	0,493
par inhalation	Local	Long-terme	7,1 mg/m <sup>3</sup>	0,178

#### 6.3.3. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	2,143 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,446
par inhalation	systémique	Long-terme	1 mg/m <sup>3</sup>	0,069
par inhalation	Local	Long-terme	1 mg/m <sup>3</sup>	0,025

#### 6.3.4. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Estimation de	RCR
-------------------	--------------------	------------	---------------	-----

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

		d'exposition	l'exposition	
dermale	systémique	Long-terme	2,743 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,571
par inhalation	systémique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 6.3.5. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,286
par inhalation	systémique	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,287
par inhalation	Local	Long-terme	4,131 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,103

### 6.3.6. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,823 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,171
par inhalation	systémique	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	10,326 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,258

### 6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

---

<http://www.ecetoc.org/tra>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### ES 7: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

#### 7.1. Section titre

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Activités de laboratoire
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
<b>CS 1</b>	<b>Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</b>	ERC8b
Travailleur		
<b>CS 2</b>	<b>Utilisation en tant que réactif de laboratoire</b>	PROC15

#### 7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

##### 7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Annual amount used in the EU	: 1000 kg
Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 2,3 kg
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce	: 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100 au niveau local

### 7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

<b>Caractéristiques du produit (de l'article)</b>	
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %	
Forme physique du produit	: Liquide
Pression de vapeur	: 32 Pa
Température	: 20 °C
<b>Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition</b>	
Durée	: 480 min
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine
<b>Conditions et mesures techniques et organisationnelles</b>	
Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 70 %	
<b>Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé</b>	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Cutané - efficacité minimale de 80 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
<b>Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs</b>	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

### 7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

#### 7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Microbes des usines de traitement des eaux usées	(ECETOC TRA environment v3)	0,002

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## RHEOBYK-420

Version: 10.1  
SDB\_BE

Date de révision: 19.06.2026

Date de dernière parution: 03.01.2023  
Date d'impression: 23.06.2026

### 7.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,014
par inhalation	systémique	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,430
par inhalation	Local	Long-terme	6,196 mg/m <sup>3</sup> (ECETOC TRA worker v3)	0,154

### 7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir <http://www.ecetoc.org/tra>